

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [klapointe-collegenf-ca](https://www.cadre21.org/membres/c1c3c6de159be68b2a5a338c)

<https://www.cadre21.org/membres/c1c3c6de159be68b2a5a338c>

Date d'obtention : 2025-03-20 17:55:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode d'intervention qui semble efficace et qui augmente la rapidité d'intervention ainsi que la prise en charge de la situation. De plus, ça permet d'avoir une uniformisation dans les interventions. Aussi, ça réduit les conséquences judiciaires. La diminution de la propagation des images ou contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais toujours suivre le même protocole et cela va réduire les risques d'erreurs. Aider à augmenter le sentiment de sécurité chez les jeunes et en souhaitant que ça aide à ce qu'ils dénoncent des situations dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre le protocole dans la trousse. Ne pas regarder les images lorsque ça fait référence à de la pornographie juvénile.